



Photo d'identité

Cadre réservé à l'administration

CAB ou Hors CAB

QF : N° allocataire

Tarif : Tarif 1/2 J :

Aides :

ACCUEIL DE LOISIRS DOSSIER D'INSCRIPTION

(pour le deuxième parent si séparés)

Année 2025 (dossier valable du 1^{er} janvier au 31 décembre)

Rayer la mention inutile : Première inscription / Réinscription

NOM DE L'ENFANT :

PRENOM :

NOM DE LA STRUCTURE : - ALSH Cours de Pile - ALSH Creysse
- ALSH La Force - ALSH Prignonieux
- ALSH Sigoulès - ALSH Toutifaut
- ALSH Ado'Roc (2 structures au choix maximum)

Documents obligatoires pour l'inscription

- o Numéro d'allocataire CAF ou autorisation MSA
- o Avis imposition 2024 sur les revenus 2023. Sans avis d'imposition ni numéro allocataire CAF, le barème maximal sera appliqué.
- o Justificatifs des aides perçues (attestation de paiement pour enfant bénéficiant de l'AEEH, Conseil Départemental, RSA...)
- o Fournir un calendrier de garde alternée
- o RIB selon mode de paiement choisi
- o planning garde alternée pour l'année 2025

**Ce dossier est à retourner au Guichet Jeunesse
Ce dossier est à remplir uniquement si le dossier
principal est déjà rempli par l'autre parent**

RENSEIGNEMENTS FAMILIAUX

	RESPONSABLE LEGAL Père ou Mère
Nom (+ Nom de naissance)	
Prénom(s)	
Date de naissance	
Adresse	
Téléphone fixe	
Téléphone portable	
Adresse mail seulement pour la diffusion des informations liées aux activités de l'ALSH	
Profession (facultatif)	
Employeur(facultatif)	
Téléphone lieu de travail (facultatif)	

Nom de la personne ou de l'organisme à facturer (si organisme, fournir attestation)**DESTINATION DU SOIR (Seulement pour les enfants de l'ALSH de Toutifaut) Rayer les mentions inutiles**

République

Toutifaut

AUTORISATION POUR LAISSER PARTIR SEUL VOTRE ENFANT (Rayer la mention inutile)

Votre enfant est-il autorisé à partir seul ?

Oui

Non

PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'URGENCE (en cas d'impossibilité de joindre les parents) ET/OU PERSONNES HABILITEES A RECUPERER LES ENFANTS A L'ALSH

Nom - Prénom	Téléphone

REGIME SOCIAL

Régime général (CPAM) Régime agricole (MSA)

Numéro d'allocataire CAF ou MSA (*joindre justificatif*) :

(Joindre copie avis imposition 2024 sur les revenus 2023 si pas allocataire CAF ni MSA)

RESERVATION VIA PORTAIL CITOYEN ET REGLEMENT PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Oui (*si oui fournir un RIB et remplir le mandat de prélèvement, sauf pour les familles déjà prélevées*)

Non

M/Mme (*Responsable légal*) certifie exacts les renseignements portés sur ce document et déclare avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur des ALSH de la C.A.B.

Fait à le

Signature (*précédée de la mention « lu et approuvé »*)

.....

Calendrier des réservations ALSH 2025

<i>Période concernée</i>	<i>date d'ouverture</i>
Février : mercredis et vacances (du 24/02 au 7/03)	Dimanche 5 janvier à 18h00
Mars : mercredis	Dimanche 2 février à 18h00
Avril : mercredis et vacances (du 21/04 au 2/05)	Dimanche 2 mars à 18h00
Mai : mercredis	Dimanche 6 avril à 18h00
Juin : mercredis	Dimanche 4 mai à 18h00
Juillet et Août : mercredi 2/07 et vacances (du 7/07 au 29/08)	Dimanche 1 juin à 18h00
Septembre : mercredis	Dimanche 3 août à 18h00
Octobre : mercredis et vacances (du 20 au 31/10)	Dimanche 7 septembre à 18h00
Novembre : mercredis	Dimanche 5 octobre à 18h00
Décembre : mercredis et vacances (du 22/12 au 2/01)	Dimanche 2 novembre à 18h00
Janvier 2026 : mercredis	Dimanche 7 décembre à 18h00

ALSH de Creyse ouvert uniquement les mercredis

ADO'ROC ouvert uniquement les vacances scolaires